

COMMISSION DES FINANCES .

Séances du samedi 8 avril 1922 .

PREMIERE SEANCE .

La Séance est ouverte à 10 heures 10 minutes, sous la Présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES-LACROIX. HENRY BERENGER. PAUL DOUMER. JEANNENEY. LEBRUN. LEON PERRIER. MILAN. BLAIGNAN. LE COLONEL STUHL. PASQUET. SCHRAMECK.

+++++

M. JEANNENEY donne lecture d'un rapport sur le projet de loi portant ouverture et annulation, sur l'exercice 1921, de crédits concernant le budget annexe des chemins de fer de l'Etat (Articles disjoints des projets de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1921).

Les divers articles du projet sont successivement adoptés avec les chiffres proposés par M. JEANNENEY, RAPPORTEUR et après un échange d'observations entre ce dernier et MM. LE RAPPORTEUR GENERAL, LE PRESIDENT, PAUL DOUMER et LEON PERRIER, notamment sur l'influence qu'a exercée la crise économique générale sur les dépenses du réseau de l'Etat. Il en ressort que les usines auxquelles celui-ci avait confié des réparations de matériel, ne recevant de l'industrie libre que des commandes moins importantes, ont reporté toute leur activité sur le travail à elles commandé par le réseau de l'Etat, d'où l'accélération et l'augmentation des débours du réseau.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL pose la question de savoir si la Commission réclamera des sanctions pour les engagements irréguliers de dépenses relatives à la charge du réseau de l'Etat et du Ministre des Travaux publics.

Examen et adoption du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1921 des crédits concernant le budget annexe des chemins de fer de l'Etat.

M. MILAN propose de blâmer les chefs de services responsables et le Ministre des Travaux Publics.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL dit que ce blâme devrait être appuyé d'une réduction importante du crédit ouvert par l'article 2 du Projet de loi.

M. JEANNENEY, RAPPORTEUR.- Un blâme énergique suffira ; une réduction importante du crédit ouvert par l'article 2 aboutirait à empêcher le paiement des sommes déjà dépensées et qui sont dues par le réseau de l'Etat.

M. LE PRESIDENT.- Le rapport contiendra donc un blâme énergique (Adhésion).

M. JEANNENEY, RAPPORTEUR.- C'est entendu.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce sera la conclusion du rapport il n'y a d'ailleurs pas lieu de demander au Sénat de voter lui-même un blâme au Ministre, ce dernier étant éloigné de Paris et ne pouvant par conséquent s'expliquer à la tribune. Mais, il faudra que le rapport, outre le blâme, contienne une demande de sanctions contre les auteurs responsables des dépassements de crédits et des engagements irréguliers de dépenses que nous avons constatés (Adhésion).

M. JEANNENEY, rapporteur.- Nous sommes d'accord.

L'ensemble du projet de loi est adopté. Le rapport est approuvé. Il sera déposé aujourd'hui même sur le bureau du Sénat et la discussion immédiate sera demandée.

La Commission examine le projet de loi, adopté par la Chambre, autorisant la création de réseaux de transport d'énergie électrique à haute tension et modifiant la loi du 15 juin 1906

ecture et ap-
obation après
cussion d'un
is de M. Léon
RRIER sur le
pjet de loi rela-
à la créa-
on de réseaux
transport d'é-
gie électri-
à haute tension

sur les dispositions d'énergie.

M. LEON PERRIER donne lecture de l'avis qu'il a préparé sur le projet de loi, qui, dans le but d'assurer une utilisation plus complète et une meilleure répartition de l'énergie électrique provenant des usines thermiques ou hydrauliques, modifie la loi du 15 juin 1906 en permettant à l'Etat d'obliger les producteurs et au besoin les distributeurs d'énergie, les départements, communes et services publics d'une même région à constituer sous sa direction et, le cas échéant, avec son concours financier, un organisme collectif spécial en vue de construire et d'exploiter un réseau de lignes de transport à haute tension destinées notamment à joindre les usines productrices entre elles et aux sous stations de transformation d'où partent les lignes de distribution.

L'avis est favorable à l'adoption du projet de loi, mais critique la suppression proposée par la Commission spéciale qui a examiné ce projet au fond, des mots "s'il n'en prend lui-même l'initiative", qui figuraient dans le texte voté par la Chambre et qui rendaient légalement possibles la construction et l'exploitation par l'Etat lui-même de réseaux de lignes de transport à haute tension; il y a, en effet, des cas où il faudra que l'Etat construise et exploite lui-même, quoi qu'en principe cela ne soit pas chose désirable.

Il doit, par ailleurs, être bien entendu que, conformément à une disposition additionnelle introduite dans le projet de loi par la Commission spéciale, le concours financier de l'Etat, prévu en faveur des organismes collectifs créés pour la construction et l'exploitation des réseaux des lignes de transport à haute tension, ne sera accordé que dans la limite du montant total en capital, fixé chaque année par la loi de finances, des engagements de ce genre à contracter par le Ministre des Travaux Publics.

En fin il y aura lieu de réclamer l'établissement d'un

programme général de construction des réseaux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL s'associe aux conclusions de M. LEON PERRIER, rapporteur.

Après échange d'observations entre divers membres de la Commission, celle-ci décide de demander : 1°- que l'obligation éventuelle inscrite dans le projet pour les départements, communes et services publics de constituer des organismes collectifs chargés de construire et d'exploiter les réseaux soit limitée à ceux d'entre eux qui seront intéressés au transport de l'énergie électrique; 2°- que le projet prévoie l'intervention d'un règlement d'administration publique pour fixer les conditions dans lesquelles le concours financier de l'Etat pourra être accordé en vue de la constitution des organismes collectifs.

Sous réserve qu'il sera donné satisfaction à ces deux demandes, la Commission approuve l'avis de M. LEON PERRIER, rapporteur et en autorise le dépôt sur le bureau du Sénat.

M. LEBRUN donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre, portant extension de l'article 71 de la loi de finances du 27 février 1912 à tous les crédits de fabrication de matériel aéronautique du département de la guerre.

Le rapport conclut à l'adoption du projet de loi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare ne pas s'y opposer, en faisant observer toutefois qu'il s'agit simplement de prendre une décision de principes permettant le report des crédits de l'aéronautique d'une année sur l'autre et que cette décision devra être complétée ultérieurement par des reports effectifs législativement autorisés. Il ajoute qu'il y aura lieu à ce propos de réclamer une fois de plus au Gouvernement la présentation de véritables programmes pour les constructions nécessaires à l'aéronautique militaire et navale (Approbation).

Adoption du projet de loi portant extension de l'article 71 de la loi du 27 février 1912 à tous les crédits de fabrication de matériel aéronautique du département de la guerre.

Le rapport est approuvé et le dépôt sur le bureau du Sénat en est autorisé.

La Séance est levée à 11 heures 45 minutes.

Deuxième séance du Samedi 8 avril 1922.

La séance est ouverte à 14 heures sous la Présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES-LACROIX. HENRY BERENGER. DE SELVES. PAUL DOUMER. DAUSSET. MILAN. LE COLONEL STUHL. BLAIGNAN. LEBRUN. BUSSON-BILLAULT. JEAN MOREL. JEANNENEY. BIENVENU MARTIN. G. CHASTENET. SCHRAMECK. LE GENERAL HIRSCHAUER. FRANCOIS MARSAL

La Commission entend M. POINCARE, PRESIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES et M. MAGINOT, MINISTRE DE LA GUERRE ET DES PENSIONS, accompagnés de M. LE CONTRÔLEUR GENERAL DE LAVIT, DIRECTEUR DU CONTRÔLE AU MINISTERE DE LA GUERRE, sur les crédits additionnels demandés par le Gouvernement pour l'armée du Levant.

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Samedi 8 Avril 1922

La séance est ouverte à quatorze heures sous la
PRESIDENCE DE M. MILLIES-LACROIX, Président.

Sont introduits: M. POINCARE, Président du Conseil,
Ministre des Affaires Etrangères; M. MAGINOT, Ministre de
la Guerre, et M. DE LAVIT, Contrôleur général de l'armée.

M. LE PRESIDENT, Messieurs, vous ne trouverez pas
étonnant que j'adresse à M. le Président du conseil, en même
temps que nos sentiments de bienvenue, l'expression de nos
remerciements pour l'attitude qu'il a prise hier pendant
les quelques instants qu'il a pu passer à la séance du
Sénat au sujet des dépassements de crédits. Nous lui en
sommes très reconnaissants.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. J'ai été peut-être
même un peu loin! L'assimilation à l'Allemagne était un
peu excessive.

M. LE PRESIDENT. Je tiens à ce que mes remercie-
ments soient notés au procès-verbal.

La Commission des finances, à l'occasion d'un
crédit de 6 millions pour l'armée du Levant, a exprimé le
désir de savoir du Gouvernement les mesures qui ont été
prises par nous avons été frappés de vous voir demander un
crédit supplémentaire pour l'exercice 1921. M. Lebrun, rap-
porteur du budget de la guerre, a l'intention de poser
un certain nombre de questions à ce sujet, questions qui

intéressent plus particulièrement, le ministre de la guerre.

M. LEBRUN. Quand nous avons voté le budget primitif de 1922 pour le département de la guerre, à la suite d'un amendement de M. Victor Bérard, contresigné par beaucoup de nos collègues, il fut décidé qu'au lieu d'accorder les crédits nécessaires pour l'exercice entier, ils ne seraient votés que pour un trimestre ce qui nous permettait de rester maîtres dans une certaine mesure de la politique militaire dans le Levant en 1922.

C'est le 31 mars, très tard dans la soirée, qu'on a apporté à la commission des finances le projet de loi comportant les 120 millions du deuxième trimestre. En fait, nous n'avons pu obtenir aucun renseignement précis sur la façon dont ce chiffre avait été établi, ni sur les programmes de rapatriement et d'évacuation, opérations qui devaient se faire aux termes d'une lettre du ministre de la guerre en décembre 1921.

Le mécontentement du Sénat s'est manifesté au moyen de l'amendement de M. BERARD qui a recueilli plus de 100 voix. Réunir 100 voix contre un crédit, c'était de la part du Sénat la preuve qu'il était un peu mécontent de la forme dans laquelle les crédits avaient été présentés.

Au cours de la discussion, M. le rapporteur général a déclaré au Sénat que, si nous n'avions pu obtenir de renseignements avant le vote, nous les obtiendrions dans les quelques jours qui suivraient. Ceci m'amène à la première question que je désire poser sur les programmes d'évacuation: le nombre des hommes sera-t-il ramené à 35.000 au 1er juillet ?

Voici maintenant ma seconde question. Au cours de toutes les discussions à la Commission des finances au

au sujet des troupes du Levant, nous avons été très frappés du prix de revient considérable de cette armée surtout étant donné que, pour l'instant tout au moins, elle n'est pas engagée dans des opérations militaires.

L'une des raisons - elle a été indiquée à la tribune et ici même - réside dans les indemnités accordées aux troupes, surtout dans l'indemnité dite "de change". Quand nous sommes arrivés là-bas, la livre égyptienne avait cours et, pour faire le pair, il fallait augmenter l'indemnité en France. Depuis que la livre syrienne a pris la place de la livre égyptienne, il n'y a plus lieu que cette indemnité garde son importance.

L'an dernier, quand nous avons voté le budget, et ceci est écrit en toutes lettres dans mon rapport - on nous avait dit qu'une commission de contrôle était partie dans le Levant pour étudier cette question. Nous savons que cette mission de contrôle est rentrée, mais nous ne savons pas exactement à quelles conclusions elle a abouti. Voici donc ma seconde question: cette commission a-t-elle fait des propositions? Le Gouvernement veut-il en tenir compte? En quoi les mesures prises ou à prendre aboutiront-elles à une diminution de cette indemnité de change?

Il a été dit qu'en ce qui concerne la troupe, la diminution de l'indemnité ^{avait} ~~est~~ déjà été réalisée en fait, mais qu'il n'en était pas de même pour le corps des officiers et nous trouvons là qu'il y avait une raison morale s'ajoutant aux deux autres pour que la seconde partie de la réforme fut appliquée dans le plus court délai.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je laisse, à M. le ministre de la guerre, le soin de répondre sur cette ~~deuxième~~ seconde question qui est d'un ordre plus particulièrement technique.

Sur la première, voici les renseignements que je puis vous donner.

Nous sommes tombés au 1er mars à 50.000 hommes. Nous nous acheminons, suivant le rythme prévu par la Chambre, vers le chiffre de 35.000 qui pourrait être atteint dans les environs du 1er juillet.

Seulement, j'ai déclaré à la commission des finances de la Chambre et à sa commission des affaires extérieures, et je suis forcé de déclarer à la commission des finances du Sénat qu'il reste en ce moment une certaine part d'aléa en raison des négociations engagées en Orient. Je dois dire que l'accord d'Angora ne s'est pas exécuté partout avec la facilité qu'on aurait pu supposer de la part des Turcs après toutes les concessions qui leur avaient été faites.

Cet accord, nous en avons discuté longuement à la commission des affaires étrangères ainsi qu'à la commission des finances du Sénat; nous avons tous reconnu qu'il est empreint de la plus grande sympathie pour les Turcs - c'est incontestable - et que certains intérêts de la France n'y étaient pas suffisamment sauvegardés. En fait, dans les derniers temps, l'exécution de cet accord a donné lieu sur les frontières ~~et~~ à pas mal de difficultés. Puis les Turcs se sont empressés, comme c'était leur droit, - mais ils ont abusé de ce droit & l'ont poussé à l'extrême - d'établir un cordon douanier tel qu'à l'heure présente la ville d'Alep est en train de mourir. Je n'exagère pas l'expression ne dépasse pas ma pensée, ni celle du général Gouraud. La Ville d'^{Alep}~~Alep~~, privée de son hinterland, est privée de ses moyens de respiration. Il n'y a pas pour elle de possibilité de vivre dans les circonstances où elle se trouve. Aussi cet accord d'Angora, ^{qui} avait été bien

accueilli en Syrie, y est-il maintenant très mal vu. Les Syriens sont partagés, les uns se plaignant des Turcs, les autres allant jusqu'à dire: il vaudrait mieux que nous fusions Turcs!

M. DOUMER. Il est difficile qu'il n'en soit pas ainsi.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. IL faut maintenant signer la paix et préparer un traité.

M. DOUMER. Traiter?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Oui, traiter sans quoi, nous serions en pleine mystification. L'accord d'Angora ne se suffit pas à lui-même. On fait un accord...

M. DOUMER. Cet accord contient beaucoup de choses que vous ferez.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est très possible mais je les ferai loyalement, en les expliquant d'avance aux chambres. Ce n'est pas à vous que je m'en prends! Vous ne saviez pas tout ce qu'on faisait!

M. DOUMER. Mais si!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Vous ne saviez pas, par exemple, que le jour où M. Briand venait nous dire que M. Franklin-Bouillon n'avait pas reçu de pouvoirs officiels, il ~~en~~ avait déjà écrit lui-même à Mustapha Kemal pour accréditer M. Franklin-Bouillon auprès de lui.

Il y a d'autres faits de même nature!

M. DOUMER. On l'avait fait à Londres. L'accord d'Angoré a été fait à Londres.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. L'accord de Londres était bien meilleur.

M. DOUMER. Oh!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Il n'y a pas de comparaison. La frontière était différente à l'Ouest. Quant à Alexandrette elle n'était pas soumise à Londres au régime regrettable qui a été prévu à Angora.

D'une manière générale, cet accord d'Angora a été fait par un homme qui n'a pas reçu de directions précises du Gouvernement. Il est allé là-bas avec le désir d'aboutir et il nous a rendu, malgré tout, malgré ce défaut de méthode, un réel service. Personnellement, je ne lui fais, je l'avoue, aucune espèce de reproche parce qu'il a fait ce qu'il a pu.

Mais les résultats n'en sont pas moins que nous avons fait un accord avec la Turquie en dehors de nos Alliés. Il a fallu réadapter tout cela et à l'heure présente, c'est une nécessité que le Gouvernement précédent a reconnue comme nous. Nous ne pouvons pas rester en paix avec la Turquie et être en guerre avec nos Alliés. Il faut faire entrer l'accord d'Angora dans le cadre du traité de Sèvres réformé. C'est une nécessité absolue.

M. DOUMER. Naturellement.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Ce n'est pas facile. C'aurait été beaucoup plus facile si l'accord d'Angora avait été négocié au vu et au su de nos Alliés et si ces derniers ne s'étaient pas dressés contre ce que nous avons fait, comme ils se sont dressés en décembre.

Aujourd'hui, nous sommes dans cette obligation de réadapter l'accord d'Angora avec les vues anglaises et

italiennes. Il faut aboutir à un résultat. Pour cela, il faut que nos propositions faites l'autre jour d'un commun accord soient, avec des amendements inévitables, acceptées par les Grecs et par les Turcs. A l'heure actuelle, les Turcs nous ont fait les réponses que vous connaissez. Ils nous disent : "Armistice, oui, mais après l'évacuation".

Armistice après l'évacuation? Je ne sais pas si les Turcs comprennent bien leur intérêt car évacuer l'Asie mineure avant l'armistice, c'est libérer l'armée grecque, c'est la rendre disponible et lui permettre de rentrer en Grèce, et par conséquent de se transporter en Thrace et, de là, menacer Constantinople et les Turcs. Je ne suis pas sûr qu'à la réflexion les Turcs ne se rendent pas compte de ce péril qui est réel pour eux.

Toujours est-il que, sur la réponse d'Angora qui n'est pas négative, je suis entré en conversations nouvelles avec Londres et je crois que nous allons essayer, d'après les télégrammes que j'ai reçus ce matin même, de proposer un moyenterme acceptable pour les Turcs. Mais toutes ces négociations demandent un certain temps, du doigté, de la prudence et de la persévérance.

Dans l'intervalle il est possible, d'après ce que m'a dit le général Gouraud avant son départ, que l'état des choses qui s'était produit sur les confins de la Syrie et de la Cilicie s'envenime au lieu de s'améliorer, qu'il y ait quelques précautions à prendre et, par conséquent, qu'il soit difficile d'évacuer les troupes aussi rapidement que nous l'avions prévu. Je laisse donc, par la force des choses, ce point d'interrogation; loyalement je suis obligé de le poser devant vous.

Je crois que nous arriverons malgré tout à tomber à 75.000 hommes au 1er juillet. L'autre jour, je suis allé

accompagné du Général GOURAUD, m'expliquer devant la commission des finances de la Chambre. J'ai fait, je le répète, cette réserve qui est dubitative, mais j'ai cru loyalement devoir la faire, et je crois devoir la renouveler devant vous. J'espère que les faits que je prévois ne se réaliseront pas, et, sous cette réserve, nous arriverons à 35.000 hommes en juillet. Par conséquent nous ferons descendre pour le second semestre le crédit à une somme correspondant à ces 35.000 hommes.

M. DOUMER. Si vous y étiez obligé, le crédit de 120 millions vous permettrait de garder les hommes aussi bien que de les rapatrier.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Bien entendu. Je parle pour le second semestre. Nous pensons arriver, au chiffre de 140 millions pour les deux semestres, c'est à dire au chiffre que vous aviez prévu vous-même.

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR GENERAL. Je me permets de vous rappeler qu'avant votre arrivée au pouvoir, nous avons entendu ici, à la date du 20 décembre, le général GOURAUD, qui représentait le Gouvernement. Les déclarations qu'il nous a faites et qui sont enregistrées au-compte-rendu sténographique sont tout à fait contradictoires avec les déclarations faites maintenant. Je tiens à vous le dire de façon qu'il n'y ait pas de malentendu entre la commission et le Gouvernement actuel.

D'une part, le Général Gouraud nous a fait un éloge extrêmement vif de l'accord d'Angora et, loin de déclarer qu'il était une mystification...

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je n'ai pas dit que

l'accord lui-même était une mystification. J'ai dit que la méthode employée était une mystification?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. M. le Général GOURAUD nous a dit que l'accord d'Angora et l'accord de Londres étaient exactement la même chose. Il a fait de vifs éloges de ce qui s'était passé; au point de vue de l'Islam en particulier....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est ce que je vous ai dit.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. il a dit que ce que nous avons fait à Angora avait effacé ce qui avait été fait à Sèvres étant donné que le traité de Sèvres était un traité mort-né.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je suis entièrement de son avis.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je ne prends pas à mon compte les observations de M. le Général GOURAUD. Je n'étais pas alors rapporteur général, mais je tiens à marquer la différence qu'il y a

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Il n'y en a aucune, mon cher ami! La thèse que je viens de soutenir tout à l'heure, c'est celle qu'a soutenue la commission des affaires étrangères à l'unanimité sous ma présidence à maintes reprises. Nous avons toujours dit que la méthode avait été déplorable, qu'il était lamentable que cette affaire eut été conduite en dehors de Londres, qu'il était lamentable que M. FRANKLIN-BOUILLON n'eut pas reçu d'instructions plus précises, mais que, malgré tout, le résultat en avait été

très heureux. Mais ce serait une mystification de dire que l'accord d'Angora, après les méthodes employées, se suffit à lui-même. Il faut le réadapter avec les accords entre Alliés et nous.

M. DE SELVES. Ce n'est pas douteux.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous sommes d'autant plus gênés que tous nous avons considéré que le traité de Sèvres était un traité mort-né, inapplicable, inexécutable. Nous sommes donc forcés de remettre l'accord d'Angora dans un cadre qui est brisé. Nous avons toute une besogne à faire pour réadapter nos obligations vis-à-vis de nos Alliés avec l'accord d'Angora.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je continue ma thèse....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je peux vous donner des exemples. La question en vaut la peine.

Le traité de Sèvres comprenait les accords tripartites. L'Italie tient à une chose en ce qui la concerne: au maintien de sa zone d'influence. Elle y tient essentiellement. Elle ne traitera jamais en Orient, si on ne lui conserve pas les avantages que lui donne l'accord tripartite. Elle est catégorique sur ce point.

Or le traité d'Angora est la négation même de l'accord tripartite, la négation complète. Pour mettre en harmonie les engagements que nous avons pris vis-à-vis des Turcs avec ceux pris vis à vis des Alliés, il faut faire un effort qui n'est pas facile à accomplir. Cependant il faut le faire.

Il n'y a qu'une solution possible, c'est de maintenir l'accord tripartite entre nous et de convenir entre l'Angleterre, l'Italie et la France que nous ne nous ferons pas concurrence au point de vue des concessions dans nos

zones respectives. Mais il ne faut pas que cet accord que nous passerons entre nous soit valable vis à vis de la Turquie qui n'en veut pas tenir compte.

L'Italie nous dit : Je me fie à votre parole, mais si la Turquie ne respecte pas ma zone et s'il y a tout de même des Français qui, individuellement, viennent demander des concessions dans ma zone, quelle garantie aurai-je ? Il faut donc un organe de contrôle, et, pour l'établir, il faut l'assentiment de la Turquie.

Dans toutes ces questions, nous nous heurtons à la contradiction essentielle, primordiale qui existe entre les deux méthodes employées. Nous avons pris des engagements vis-à-vis de nos Alliés car, si le traité de Sèvres est mort-né à l'égard de la Turquie, les engagements que nous avons pris par ce traité vis-à-vis de nos Alliés subsistent. L'Angleterre et l'Italie viennent nous dire que nous sommes obligés à cela et à ceci ! Donc d'une part, engagement vis-à-vis de nos Alliés et, d'autre part, engagement contradictoire vis-à-vis de la Turquie. Ce sont ces engagements qu'il faut mettre d'accord aujourd'hui.

Ce que j'appelle une mystification, c'est de dire que le traité d'Angora se suffit à lui-même et qu'il a été une grande victoire française et islamique. Eh bien, non ! parce que malheureusement il est certain qu'il faudrait.....

M. DOUMER. On nous a promis de rapatrier plus de 20.000 hommes.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Rapatrier 21.000 hommes. J'entends bien. L'accord d'Angora nous permettait de désarmer, mais c'était provisoire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Puis-je reprendre le fil de ma thèse ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Sur le point que vient d'indiquer M. Doumer, je crois que nous sommes d'accord.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. J'étais en train de vous expliquer que le Général GOURAUD

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Sur ce point particulier, je suis ici pour m'expliquer.

M. LE PRESIDENT. Vous avez la parole.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. J'étais en train de vous poser une question. Je vous la poserai après dans ces conditions !

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je veux répondre justement aux questions que vous m'avez posées.

Le Général Gouraud a trouvé en effet, - se plaçant au point de vue indiqué par M. Doumer - un très grand avantage au fait de pouvoir renvoyer des troupes et à ne plus être sur le qui vive. Nous trouvons également un très gros avantage à ce fait que les morts ont cessé. Nous avons perdu, en effet, pas mal de monde sur le front français : 3.000 hommes environ pendant la période d'armistice. Il est un peu dur de perdre 3.000 hommes en Orient pendant une période d'armistice. Il y a donc eu de ce côté un très réel avantage.

Il y a eu en même temps, c'est incontestable, une opinion très favorable au début en Syrie, et même en Tunisie en Algérie et jusqu'au Maroc. Au Maroc, le maréchal ~~XXXXX~~ LYAUTEY vous dirait que l'accord a été très bien accueilli.

Tout cela est incontestable. Mais depuis qu'on a vu la mauvaise foi - il faut appeler les choses par leur nom - avec laquelle certains kémalistes avaient appliqué l'accord en ce qui concerne le cordon douanier, il y a eu un revirement en Syrie et, il faut le dire, dans l'esprit du général GOURAUD lui-même qui trouve aujourd'hui que l'accord n'est plus accueilli comme il l'a été.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. C'est ce dont je voulais prendre acte. Nous avons été un certain nombre ici à penser que le 20 décembre 1921 le général Gouraud avait beaucoup d'illusions sur l'accord d'Angora. Vous avez dit vous-même que la frontière du côté d'Alexandrette se trouvait désavantagée d'une façon très grave par ce soi-disant accord d'Angora. Le général GOURAUD n'en était pas absolument convaincu et pourtant cela ressortait de l'examen même des faits.

Ce point a son intérêt au point de vue général.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Sur ce point particulier, je me permets de vous renseigner.

Quand M. FRANKLIN BOUILLON est parti, il est parti avec l'idée d'obtenir, si possible, le maintien et même de l'amélioration de la ligne qui avait été tracée à Londres, qui, celle-là, était bien plus mauvaise que celle du traité de Sèvres, mais qui, à l'Ouest était encore plus favorable que la ligne définitivement adoptée. D'autre part, un régime spécial a été promulgué pour Alexandrette qui n'est pas déterminé et qui manque de précision. La ligne n'est pas modifiée aux environs d'Alexandrette, mais le régime est modifié, ce qui est plus grave que tout.

M. FRANKLIN BOUILLON - et sur ce point je dois

lui rendre justice, s'est livré à des négociations extrêmement persévérantes, ingénieuses et pressantes. C'est le point sur lequel il a porté son effort principal: améliorer la ligne aux environs d'Alexandrette. Non seulement il a essayé de le faire, mais le général GOURAUD l'a encouragé et lui a donné télégraphiquement un grand nombre de renseignements qui lui ont servi. Le Général GOURAUD a donc appuyé son action et sa négociation de son mieux. Ils ont totalement échoué. On s'est heurté à un parti pris irréductible de la part des Turcs.

Je dois dire que, quand on m'a demandé au début de faire le possible pour améliorer cette ligne, j'ai dû constater qu'après les engagements pris par M. FRANKLIN BOUILLON, il était impossible d'obtenir mieux. Mais je dois rendre cette justice à M. FRANKLIN BOUILLON et au Général GOURAUD qu'ils ont essayé tous deux de l'améliorer sans succès, mais ils ont essayé.

M. LE RAPPORTEUR GENEKAK. Mon observation avait cette portée qu'on s'était imaginé que l'accord d'Angora mettrait fin à une occupation plus nombreuse et plus prolongée. Le 20 décembre, le Général GOURAUD avait déjà pris l'engagement de renvoyer, dans un délai très court, des 20000 hommes qu'il retirait d'Aïn-Tab et de Cilicie; il prenait l'engagement de les ramener pour le 1er janvier. Mais il annonçait aussi que ces 20.000 hommes seraient rapatriés très prochainement. Sont-ils effectivement rapatriés?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous sommes à 50.000 hommes là-bas.

M. LEBRUN. C'est exact.

M. MAGINOT, MINISTRE DE LA GUERRE. Il ne restera là-bas que 46.000 hommes au 1er mai.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Les 20.000 hommes retirés d'Aïn-Tab et de Cilicie sont-ils rentrés?

M. LE CONTROLEUR DE LAVIT. Ils ont quitté.....

M. MILAN. Où les a-t-on transportés?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Sont-ils rentrés en France?

VOIX NOMBREUSES. Ils sont partis.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je pose la question au Gouvernement et non pas à mes collègues! A moins qu'il n'y ait deux gouvernements! Je l'ai déjà remarqué plusieurs fois! Mais il y a ici un ministre de la guerre: je lui demande si ces hommes sont rentrés!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Demandez-vous si ces hommes sont rentrés individuellement:...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Voici la raison de ma question.

Le Général GOURAUD nous avait dit qu'il allait faire rentrer 20.000 hommes aux environs de janvier; ensuite avant le mois de mars, il aurait diminué les effectifs de 50 à 35.000. Ces déclarations sont enregistrées elles ont leur importance car elles ont entraîné notre vote !

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Voici les dates:

15 décembre 1921..... 68.000 hommes

1er mars 1922..... 51.700 hommes

15 mars 1922..... 49.700 hommes

1er avril 1922..... 47.000 hommes
1er juillet 1922..... 36.400 hommes.

M. LE PRESIDENT. M. LE Rapporteur Général,
veuillez relire la déposition du Général GOURAUD.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. " C'est pour ces
"raisons que je vous demande de ne pas m'obliger à ramener
"trop brusquement les effectifs à 35.000 hommes.

"Dans une lettre du ministre des finances il était
"dit que cette réduction des effectifs serait faite progres-
"sivement. C'est ce que je demande à votre sagesse de faire.
"Vous savez que l'évacuation de la Cilicie se terminera le
"4 Janvier. Par conséquent, comme je le faisais remarquer
"tout à l'heure à M. le Ministre des finances, il y a une
"impossibilité matérielle à ce que les troupes qui l'occu-
"paient soient en France au 1er Janvier. En tout cas, dans
"un délai très court, qui ne tient qu'aux bateaux, les
"20.000 hommes environ que j'avais retiré d'Aïn-Tab et de
"la Cilicie seront rapatriés. Il y aura déjà de ce fait
"une économie importante. Il restera à ce moment 50.000
"hommes environ. Je vous demande donc que le rapatriement
"de 15.000 hommes, différence entre le chiffre actuel et
"les 35.000 hommes qui doivent rester en effectifs."

Donc deux questions très distinctes : 20.000
hommes devaient être rapatriés: c'était une question de
bateaux, 2° les 50.000 hommes restant devaient être ramenés
à 35.000 d'après les indications du Général GOURAUD.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Ces promesses ont
été tenues et au-delà.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

"Il faut, disait le général GOURAUD, que pendant quelques semaines, pendant quelques mois, nous maintenions les forces qui se trouvent en ce moment là-bas, car si le départ des troupes qui occupaient la Cilicie à Aïn-Tab....

.....
.....

"Je sais que pendant cet été, alors que mon chef d'Etat-major, le Colonel PETLAS, était à Paris, le ministre de la guerre l'a emmené devant la commission des finances de la Chambre, où la question suivante lui a été posée: "Vous admettez une progression, à quel moment aurons-nous atteint l'économie complète résultant de l'abaissement de l'effectif à 35.000 hommes? " Et le colonel a répondu: "Le 30 Juillet".

"C'est un maximum, - dit le général Gouraud, parlant à la commission des finances du Sénat-. Si, comme je le crois, Mustapha est sincère et s'il a puisé, ce qui est vraisemblable~~ment~~, une augmentation nouvelle de force dans l'accord d'Angora, il est permis d'espérer que nous pourrons, sans imprudence, diminuer nos effectifs d'ici trois mois - c'était le 20 décembre -, dès que nous serons entrés en contact avec les autorités turques, dès que la frontière sera déterminée".

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Ces promesses ont été tenues, et au-delà.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je m'en félicite pour ma part. Il est important que nous sachions où nous en sommes.

Quand M. LEBRUN, a parlé de 104 voix en faveur de l'amendement de M. VICTOR BERARD, il n'a pas compté les

80 abstentions. De l'autre côté, il n'y a eu que 186 voix contre l'amendement, ce qui prouve qu'il s'est manifesté une forte opposition aux crédits de l'Armée du Levant.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je le sais d'autant plus que je me suis toujours associé à cette opposition...

M. DE SELVES. C'est très vrai.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. et qu'à la commission des affaires étrangères j'ai toujours pris parti pour l'évacuation la plus rapide possible et pour la simplification du mandat. Je n'ai pas cessé de dire ici, à ce moment, que si nous voulions, comme j'en ai la ferme volonté, maintenir notre mandat en Syrie, il fallait alléger les dépenses dans la mesure du possible.

Je diffère beaucoup d'opinion avec un certain nombre de ceux qui ont mené une campagne en faveur de l'évacuation. Il y en a quelques-uns qui auraient fait bon marché de la Syrie. Ce n'était pas mon sentiment. J'étais, au contraire, d'avis qu'il fallait maintenir notre mandat, mais en tombant au chiffre le plus bas au point de vue des effectifs et des dépenses tant civiles que militaires. J'ai donc appuyé ici de toutes mes forces les vues de la commission des finances.

Au moment où le général Gouraud a fait la déclaration que vient de lire M. LE RAPPORTEUR GENERAL, il y ~~xxx~~ avait en Syrie 68.000 hommes....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. 68.000

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.-..... et c'est sur ce chiffre que devait porter le retrait de 20.000 hommes.

Le 1er mars 1922, il ne reste plus en Syrie que 51.700 hommes.

Le 15 mars, - le rapatriement continue - on arrive à 49.700 hommes.

Le 1er avril, le chiffre est de 47.000 hommes.

Par conséquent, à l'heure actuelle, 22.000 hommes sont rentrés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. 21.000 si on prend le chiffre initial de 68.000 hommes.

Vous comprenez, monsieur le président du conseil, que nous avons besoin d'être parfaitement renseignés pour pouvoir répondre utilement dans la discussion qui se produira.

Le Général GOURAUD avait dit qu'il ferait rentrer ces 20.000 hommes très rapidement, c'est-à-dire dans le courant de janvier. Il ajoutait qu'en mars, il aurait fait rentrer 15.000 hommes de plus et qu'il arriverait ainsi à 35.000 hommes.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Non!

M. ~~XX~~ PAUL DOUMER. Il fallait compter trois mois pour rapatrier les 20.000 hommes à cause des bateaux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Le Général GOURAUD a déclaré : "Mon Colonel est allé à la commission des finances de la Chambre, il a fixé la date de juillet, mais je déclare, moi, que ce sera beaucoup plus tôt ~~xxx~~ et je pense bien que d'ici trois mois à peu près j'aurai ramené ces hommes".

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Si cela était vrai, je prendrais une mesure que j'ai déjà été porté à prendre ces jours-ci, à savoir d'interdire formellement aux commissaires et aux résidents généraux d'aller devant les commissions.

M. PAUL DOUMER. Le Général GOURAUD est venu devant la commission avec moi.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Alors c'est différent. Vous pouvez témoigner de ce qu'il a dit, parce que c'est le Gouvernement qui est responsable devant les commissions.

M. MAGINOT, MINISTRE DE LA GUERRE & DES PENSIONS. Nous sommes touty à fait dans la limite des engagements.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je vous demande la permission, pour la loyauté de la discussion, de relire ce passage, Il est possible que la sténographie ne soit pas d'accord avec M. Doumer, mais je ne puis, en ce qui me concerne, que m'en tenir à elle. Voici ce que dit le général GOURAUD :

"Je sais que pendant cet été, alors que mon chef d'Etat-major, le colonel Pétlas était à Paris, le ministre de la guerre l'a emmené devant la commission des finances de la Chambre, où la question suivante lui a été posée:

"Vous admettez une progression, à quel moment aurons-nous atteint l'économie complète résultant de l'abaissement de l'effectif à 35.000 hommes?" Et le colonel a répondu :

"Le 30 Juillet".

"C'est un maximum - dit le général Gouraud -. Si, comme je le crois, Mustapha est sincère et s'il a puisé, ce qui est vraisemblable, une augmentation nouvelle de force dans l'accord d'Angora, il est permis d'espérer que nous pourrons, sans imprudence, diminuer nos effectifs d'ici trois mois, dès que nous serons entrés en contact avec les autorités turques et dès que la frontière sera déterminée".

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. C'est une espérance.

M. PAUL DOUMER. Il n'est pas possible de se tromper. Le programme sur lequel on a toujours été d'accord était bien le suivant: nous partons de 70.000 hommes qu'on ramènera, pour le 30 mars, à 50.000 hommes en chiffres ronds. Puis nous tomberons à 35.000 hommes plus rapidement que ne le disait le colonel Petlas, puisque ce sera le 1er juillet et non le 31 juillet.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Cela, c'est l'opinion de M. Doumer, ministre des finances.

M. PAUL DOUMER. Pas du tout !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. En tout cas, comme rapporteur général, je dois m'en tenir ^{au} compte-rendu sténographique de la commission des finances et je l'analyse en ce moment.

Je répète qu'il est très clair, pour tous ceux qui le relieront attentivement, qu'il y a eu deux étapes distinctes: D'une part, le Général Gouraud a déclaré qu'on ne pouvait pas rapatrier 20.000 hommes à la date du 1er janvier, que cela lui paraissait excessif, mais il a ajouté qu'il les rapatrierait immédiatement, c'est-à-dire autour du 1er janvier. Puis, vingt pages plus loin il dit que, contrairement à ce qui a été soutenu à la commission de la Chambre par son colonel, à savoir que l'effectif ne pourrait être réduit à 35.000 hommes avant le 31 juillet, cette réduction pourra être effectuée dans le mois de mars. Cela est d'ailleurs dans la mémoire de tous ceux qui ont suivi ces discussions à la commission des finances du Sénat. (Bruit.)

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Voulez-vous me permettre de vous faire remarquer, en m'en tenant ~~compte~~ au compte-rendu sténographique, que le général Gouraud n'a pas

dit qu'il estimait qu'au 1er mars on arriverait à un effectif de 35.000 hommes. Il a dit qu'il espérait.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Voilà en effet la nuance. C'est ce que je désirais savoir pour montrer à la commission que l'accord d'Angora n'a pas donné précisément tous les résultats qu'on pouvait en espérer. C'est dans l'ordre des choses humaines, ce n'est pas une promesse, mais une espérance.

Le Général Gouraud indiquait que l'on pouvait arriver à un effectif minimum de 35.000 hommes en mars, bien que son colonel pensât que ce serait en juillet. Aujourd'hui nous constatons que nous sommes encore loin de ce chiffre, et que les dépenses militaires qui vont en résulter - car il s'agit ici de la commission des finances et non de la commission des affaires étrangères ainsi que des théories sur Angora - ne sont pas prêt d'être épuisées. Voilà ce que je désirais constater sans critique, mais avec amertume.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je crois, mon cher rapporteur général, que vous poussez la contradiction trop à l'extrême. Le ministre de la guerre a dit, en admettant même votre interprétation, que le général Gouraud n'avait fait qu'exprimer un espoir.

Quant à moi, permettez-moi de déclarer que je fais toutes réserves sur votre interprétation parce que cette sténographie me paraît prête tout de même à deux interprétations différentes. Comme, d'autre part, je connais la pensée du Général Gouraud et que je suis certain qu'il n'a jamais cru qu'on pourrait tomber à 35.000 hommes au mois de mars, je serais étonné qu'il eût laissé percer cette espérance. Je ne le crois pas, ne serait-ce qu'au point de vue

des bateaux. Il n'a pas cessé de dire qu'on tomberait à 35.000 hommes au mois de juillet prochain et il m'a même déclaré ~~que~~ ces jours-ci que cela restait encore subordonné à l'attitude des Turcs pendant ces trois mois. Vous voyez donc avec quelle prudence...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je ne voudrais pas prolonger cette discussion, mais je me permets de rappeler à la commission que si nous avons accepté de voter les crédits jusqu'au 1er avril, c'est justement à la suite de la déclaration du général Gouraud. Nous nous sommes dits : "Nous allons donner un blanc-seing au gouvernement jusqu'au 1er avril et à ce moment nous verrons comment les choses se présenteront".

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Le Général GOURAUD a diminué ses effectifs de 20.000 hommes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Cela était convenu dès le 10 décembre. Ce n'est pas la même affaire; on veut les mêler. Je comprends bien l'habileté.... (Bruit).

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Soyez tranquille! Je ne mets aucune habileté dans cette discussion et je m'ai aucun désir de mêler les questions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je ne comprends pas ces questions de personnalité et d'amour-propre. Nous sommes dans une situation où la France n'a pas à s'occuper des équipes successives ou parallèles qui prétendent l'interpréter. Nous voulons, autant que possible, que les dépenses de la France soient réduites au minimum. Peu nous importe les hommes, mais il serait nécessaire que nous ayons tous la même préoccupation. Si la France en est là, si, malgré

la gravité des questions, nous en sommes à nous disputer entre coteries, il faut désespérer d'en sortir. (Bruit.)

Ce que nous demandons, nous, membres de la commission des finances qui n'avons eu ici constamment, ~~je~~ le répète, qu'un même désir depuis de longues années - et notre président peut le confirmer - c'est qu'on nous dise, puisque, paraît-il, vous allez garder 50.000 hommes jusqu'au 31 juillet, si les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de 1923 et quelle est leur importance.

Vous voyez tout de même que ces crédits ~~qui~~ de la Syrie sont une plaie béante dans le budget de la France, qui persiste pendant que nous rencontrons sur le Rhin, des difficultés qui sont loin d'être aplanies. Nous voulons savoir si nous pourrions disposer de certaines sommes et ~~dans~~ quelles sont celles que vous allez nous demander. C'est notre seule préoccupation. Quant à savoir ce qui s'est passé autrefois, cela est pour moi, bien secondaire.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous n'avons pas d'autres préoccupations, nous-mêmes, et quand vous parlez de coteries, j'imagine que ce n'est pas au gouvernement que vous vous en prenez.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. A la commission des finances, il n'y a ~~pas~~ de coteries, je tiens à le dire très nettement.

M. MILAN. Notre préoccupation~~z~~ est de servir les intérêts de la France.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je tiens à écarter cette idée en ce qui concerne le gouvernement, et d'autant plus énergiquement, que dans cette affaire, c'est précisément

le gouvernement précédent que j'essaie de justifier. Par conséquent, je suis bien désintéressé. Si je venais ici en vous disant que cette question ne me regarde pas, mais concerne M. Doumer et que je lui passe la parole, vous pourriez protester, mais ce n'est pas l'attitude que je prends. J'adopte l'attitude inverse. Tout ce que je vous dis, monsieur le rapporteur général, est dans l'intérêt de la loyauté du gouvernement précédent. Je suis donc bien impartial et désintéressé, et le mot "coterie" passe fort au-dessous de moi.

Pour en revenir à la question elle-même, je suis tout à fait d'accord avec M. le Rapporteur général et avec la commission pour penser qu'il faut réduire le plus rapidement ~~à~~ possible les effectifs de l'Armée du Levant. Je n'ai pas attendu, je le répète, d'être président du Conseil pour le demander. Je reste donc fidèle à l'attitude que j'ai toujours eue.

L'évacuation a eu lieu, jusqu'ici, ~~à~~ d'après le rythme qui avait été prévu. Peut-être y a-t-il eu un malentendu entre la Commission des finances et le commissaire, mais en ce qui me concerne, j'ai toujours compris que ce serait ce rythme qui serait suivi. Il l'est pour le moment et nous devons arriver, si on ~~le~~ ~~poursuit~~ poursuit, à 35.000 hommes au mois de juillet. Seulement, je vous déclare, par un scrupule de conscience, qu'à raison de l'adaptation de l'accord d'Angora avec nos engagements vis-à-vis de nos alliés et à raison de l'obscurité qui règne encore sur les intentions définitives des Grecs et des Turcs qu'il peut se produire tels événements qui nous obligent à ralentir l'évacuation. Je ne le crois pas, mais je ne voudrais pas qu'au mois de juillet prochain, si je suis encore au ministère, vous me disiez: "Cette éventualité pouvait se

"produire, puisqu'elle s'est produite, et vous ne nous l'avez pas indiquée comme possible". Je vous l'indique donc, tout en ajoutant que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour l'empêcher. S'il n'arrive aucun événement, nous continuerons à évacuer la Syrie, mais s'il s'en produit, je viendrai aussitôt devant vous pour vous en prévenir.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Au point de vue financier, nous devons en conclure que les dépenses vont rester sensiblement les mêmes, puisque vous gardez 50.000 hommes.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je ne vous dis pas que nous garderons 50.000 hommes. J'ai déclaré, au contraire, que nous croyons pouvoir arriver à 35.000 hommes.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Par conséquent, faites votre calcul sur 35.000 hommes, comme M. Lebrun l'a exposé dans son rapport.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Si, par impossible, nous étions obligés de ralentir le rythme, je vous en préviendrais.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. C'est le rapport même de M. Lebrun.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Comprenez l'importance de cette question pour nous. Il s'agit de savoir quelle somme nous devons inscrire au budget. Si le budget de 1923 prévoit des crédits pour 50.000 hommes, c'est bien, mais s'il n'en prévoit que pour 35.000 hommes, nous aurons des crédits additionnels.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous n'en sommes pas au budget de 1923 et nous saurons, avant la discussion de ce

budget, ce qui se sera passé. J'espère qu'il sera voté à la Chambre aumoins de juillet, mais il ne le sera pas au Sénat. Si la Chambre l'examine pendant la session ordinaire et que le Sénat puisse en être saisi pendant la session extraordinaire, ce sera déjà un succès. (Approbation.)

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. Très grand !

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. A l'heure présente, j'ai établi mon budget pour 1923 sur le chiffre de 36.000 hommes.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE: Je lis dans le rapport de M. Lebrun:

"Les crédits...

dans l'hypothèse où l'armée du Levant serait réduite à 35.000 hommes, chiffre considéré comme nécessaire pour l'occupation normale actuelle de la Syrie, réserve étant faite, pour l'avenir, des réductions à lui faire subir, ce chiffre n'étant atteint que vers le 1er juillet. S'il demeure ensuite stationnaire, il y aura lieu de recourir à des crédits supplémentaires qui vous seront demandés.....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Dans le budget déposé par M. de Lasteyrie - car ce budget n'est pas en préparation, il est déposé, -....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Le budget du ministère de la guerre est envoyé au ministère des finances.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Le crédit est évalué sur 35.000 hommes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Le ministre de la guerre a envoyé son projet de budget au ministère des finances et, d'après ses déclarations, qui confirment nettement celles de M. le Président du Conseil, le crédit prévu pour les troupes de Syrie est calculé sur 35.000 ou 36.000 hommes. C'est bien le renseignement que nous pourrions donner à nos collègues qui nous poseront certainement la question?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Oui, Monsieur le rapporteur.

M. MILAN. Je prends la question un peu plus loin en arrière.

J'ai été, je l'avoue très nettement, un adversaire toujours résolu au sein du Sénat de la politique syrienne. J'ai trouvé, en effet, qu'elle coûtait très cher au Trésor public, et malgré toutes les explications qui ont été données soit ici, par les précédents gouvernements, soit au Sénat, par les diversorateurs qui ont traité cette question, je n'ai jamais très bien compris quel intérêt nous avions à rester en Syrie. C'est pourquoi, monsieur le président du conseil, je vais vous demander de me convertir, si possible, à la politique syrienne, en vous posant un certain nombre de questions auxquelles je vous demanderai de vouloir bien répondre si cela vous est possible.

Quel est le texte diplomatique ou la convention internationale qui confère à la France un mandat sur la Syrie?

Quelles sont exactement la teneur et l'étendue de ce mandat? Peut-on avoir lecture du texte du mandat?

Le mandat met-il exclusivement à la charge de la France les dépenses résultant de l'exercice du mandat? Ces dépenses ne sont-elles pas recouvrables et dans l'affirmative,

quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour nous assurer des garanties de remboursement?

Quel est le montant approximatif des dépenses payées jusqu'à ce jour par la France en Syrie?

Comme contrepartie de ce mandat si coûteux pour les finances publiques, quels sont les avantages matériels et moraux retirés par la France jusqu'à ce jour et quels sont ceux que l'on doit en attendre dans l'avenir?

Enfin, à quelle date M. le Président du Conseil pense-t-il que le mandat de la France en Syrie prendra fin ou cessera de donner lieu à des demandes de crédits ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je puis vous répondre immédiatement, dans la mesure où on peut le faire, car les réponses que vous me demandez exigeraient deux ou trois volumes.

M. MILAN. Je ne demande pas deux ou trois volumes mais une phrase sur chaque question résumant bien la question,

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je vous répète qu'il n'est pas possible de faire un résumé de ces questions qui exigent, pour être bien mises au point, des explications complètes. Cette question du mandat m'a été posée souvent à la commission des affaires extérieures qui est faite pour la traiter à fond. Peut-être la commission des finances est-elle parlementairement moins compétente, mais je reconnais que vous avez le droit de me poser des questions.

M. MILAN. Nous avons les crédits et je ne les voterai pas.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Vous ne les voterez pas parce que vous ne les avez jamais votés.

M. MILAN. Je ne les voterai pas tant que je ne serai pas renseigné.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Vous savez aussi bien que moi quels sont les textes...

M. MILAN. Non!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL; Si; vous connaissez très bien les accords qui ont été passés, d'abord avant la guerre entre l'Angleterre et nous. En 1912, l'Angleterre a reconnu que la Syrie était sous l'influence politique de la France. Peut-être, ne savez-vous pas aussi bien que moi que cet accord a été communiqué aux Chambres au mois de décembre 1912 et approuvé à l'unanimité par ~~elles~~elles.

M. MILAN. Voilà un renseignement que j'ignorais.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je le sais parce que j'étais alors président du conseil et que j'ai donné connaissance au Sénat, qui m'a approuvé unanimement de cet accord passé avec l'Angleterre.

La question a été reprise en 1916, pendant la guerre.

M. MILAN. Avant 1914, combien dépensions-nous en Syrie pour l'exercice de notre influence?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous ne dépensions rien, par l'excellente raison que nous nous étions réservé une influence, mais que les circonstances n'avaient pas permis de l'exercer.

M. MILAN. Alors, c'est à la guerre que nous devons ces dépenses?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est à la victoire.

Nous verrons ensuite s'il n'y a pas de contre-partie.

Pendant la guerre, nous avons fait confirmer ces accords en faisant reconnaître, non seulement notre influence sur la Syrie, mais aussi sur la Palestine. Après la victoire, les négociations ont été reprises en vue du traité de Sèvres et nous avons été amenés à abandonner notre espérance de mandat sur la Palestine pour ne conserver que l'espérance de mandat sur la Syrie.

Ceci a été prévu par nos conventions avec nos alliés et par le traité de Sèvres lequel, comme je l'indiquais tout à l'heure, vaut comme convention entre alliés.

M. MILAN. Non ratifié.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Sans doute, mais les gouvernements se sont engagés les uns vis-à-vis des autres. La preuve que vous n'êtes pas engagés, c'est que vous ne votez pas.

M. MILAN. Nous votons les crédits.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Vous ne les votez pas, vous, et les chambres seraient maîtresses de ne pas les voter aujourd'hui.

Les gouvernements se sont donc engagés entre eux. Ils se sont engagés, en outre, à soumettre ces mandats à la Société des Nations. Celle-ci a été saisie de la question, mais ne s'est pas encore prononcée.

Nous avons examiné longuement, à la commission des affaires extérieures, quelle serait la nature de ce mandat et nous avons pris soin de faire comprendre au gouvernement et au commissaire qu'un mandat n'était pas un protectorat.

M. DE SELVES. Et qu'il fallait réduire les

dépenses au minimum.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous nous sommes attachés, pendant des mois, à faire réduire les dépenses civiles qui étaient trop lourdes et à obtenir que l'on en finisse complètement avec l'administration directe et même avec l'administration de protectorat. A la commission des affaires extérieures, un homme qui a été mêlé de très près à l'organisation du protectorat tunisien, M. Bompard, nous a fait remarquer que le protectorat de la Tunisie avait été installé d'une façon moins onéreuse que le mandat à Beyrouth et en Syrie.

Je dois dire, à la louange de la commission des affaires extérieures, que les dépenses civiles ont été progressivement réduites.

M. DE SELVES. Nous marchons vers leur suppression. (M. Béranger fait un geste de dénégation).

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous pensons arriver, prochainement à la suppression totale des dépenses civiles, ou du moins à leur imputation sur le budget local. C'est l'espoir très net du général GOURAUD, que j'ai fermement orienté dans ce sens.

Resteront les dépenses militaires que nous voudrions voir réduites au minimum. En tout cas, elles ont diminué, et j'ai l'espoir qu'elles pourront l'être encore par la suite car vous imaginez bien que le chiffre de 35.000 hommes n'est pas définitif.

M. MILAN. Quels sont les avantages moraux et matériels actuellement acquis et ceux que vous espérez obtenir du mandat?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Les avantages moraux sont d'un ordre auquel vous ne resterez pas insensible. N'oubliez pas que ces populations nous ont appelés à travers les siècles.

La renommée de la France date ~~de~~ là-bas du moyen-âge. Quand nous sommes arrivés, en Syrie, je le dis devant ~~les~~ général Hirschauer -, il s'est passé quelque chose d'analogue à ce que l'on a vu en Alsace et en Lorraine quand nous y sommes revenus. L'accueil a été enthousiaste et les Français ont été reçus comme des libérateurs. Ce ne furent partout que des acclamations unanimes.

Puis, au faire et au prendre, comme l'installation d'un régime nouveau dans un pays soulève inévitablement quelques difficultés, il y a eu une période de déceptions, de désillusions et d'inquiétudes. Mais nous sommes en train de remonter ce courant de la façon la plus sensible. Ceux qui suivent l'état d'esprit d'un peuprès dans ces régions ont pu se rendre compte que, depuis quatre, cinq ou six mois, ce mouvement est très appréciable. Il y a eu en Syrie, comme en Alsace-Lorraine, une période d'enthousiasme, une période de déceptions; nous en sommes maintenant à la période de réadaptation.

M. MILAN. Si vous me permettez de concrétiser votre pensée, je dirai que nous sommes un peu dans la situation d'un père de famille qui oublie ses enfants pour adopter les enfants des autres.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je n'ai pas dit cela, et quand j'exprime ma pensée, je n'ai pas besoin d'avoir recours à mes amis pour le faire.

M. MILAN. Alors, j'exprime la mienne. Nous sommes,

je le répète, comme un père de famille qui oublierait ses propres enfants, c'est-à-dire les enfants de la France, pour ne penser qu'aux enfants des autres, c'est-à-dire aux étrangers et je ne vous citerai qu'un exemple: pendant qu'on fait des routes en Syrie, on oublie de faire des routes en France.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je représente ceux des enfants de France qui ont le plus souffert.

M. MILAN. Vous représentez tous les Français.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je vous remercie, mais je vous répète que, personnellement, je représente ceux des enfants de France qui ont le plus souffert. Quand vous le voudrez, je vous inviterai à faire avec moi une tournée chez eux et vous verrez qu'ils comprennent très bien pourquoi nous sommes en Syrie, pourquoi nous devons y rester, et que nous défendons la France en Syrie comme nous la défendons sur le Rhin.

M. MILAN. Dans mon département, on ne parle pas ainsi.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je le regrette pour ceux qui ne parlent pas ainsi.

Si vous le voulez, c'est dans votre département que nous ferons cette tournée.

M. MILAN. Mon département a été assez patriote pendant la guerre.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je me charge de convertir vos compatriotes en faisant cette tournée.

Les avantages matériels n'existent pas encore aujourd'hui, mais il n'est pas douteux qu'ils existeront un

jour ou l'autre. Certes, la perte de la Cilicie, qui était certainement la province la plus riche, a été très fâcheuse pour nous, mais il n'en reste pas moins que dans l'ensemble la Syrie est un pays assez riche pour qu'on en puisse tirer profit. Toutes les personnes qui y sont le déclarent très nettement.

M. MILAN. Mais il s'agit d'un mandat et non d'une colonie.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Ai-je parlé d'une colonie?

M. MILAN. Vous dites que vous allez tirer des avantages d'un pays. C'est ce qu'on fait aux colonies. Un mandat est essentiellement temporaire et je ne vois pas quels avantages matériels vous pouvez en retirer, Vous allez faire une colonie.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Pas le moins du monde. D'abord, un mandat n'est pas forcément précaire et révoquant.

M. MILAN. C'est toujours révoquant, ~~mais~~ comme un mandat de sénateur.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous pouvons parler avec calme, mais ce n'est pas une raison parce que le hasard fait que je suis président du conseil, pour que vous me parliez autrement.

M. MILAN. C'est un peu ma façon de m'exprimer ordinaire et je vous en fais toutes mes excuses. Ne voyez pas dans la vivacité que je mets à vous répondre une signification quelconque. Au contraire, je vous écoute avec beaucoup de plaisir, car jamais on ne m'a expliqué la question

syrienne avec autant de clarté que vous le faites. En ce moment, vous êtes en train de me convertir. (Rires.)

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. J'en étais sûr.

Au fond, nous sommes tous d'accord sur le but. Vous voulez, vous, qu'on ~~s'attache~~ se tienne aux efforts sur le territoire métropolitain. C'est une vieille querelle. Je suis plus ancien que vous dans les Chambres et je sais qu'on a tenu exactement le même langage au moment où nous sommes allés au Tonkin. On menait alors une campagne victorieuse contre Jules Ferry et il répondait comme je viens de le faire. Aujourd'hui, nous reconnaissons que ce qui a été fait au Tonkin et en Tunisie nous a été très utile, même pendant la guerre.

M. MILAN. Ce sont des colonies.

Vous ne pensez pas recruter des troupes en Syrie?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous pouvons y trouver des volontaires. Beaucoup sont déjà venus à nous pendant la guerre et à plus forte raison, en aurions-nous un plus grand nombre si nous montrions à ces populations ce qu'est la France.

Il y a encore une autre question dont je dois dire un mot.

Ne sommes-nous pas une puissance méditerranéenne par excellence? N'avons-nous pas besoin d'avoir dans la Méditerranée tout entière des ports d'attache, des ports d'escale? Si vous voyiez d'aussi près que moi l'action persévérante de l'Angleterre et de l'Italie en Orient!: Quand nous aurons laissé l'Angleterre s'installer dans une partie de l'Orient et l'Italie dans l'autre, croyez-vous que nous aurons grandi la France?

M. MILAN. En 1914, notre influence était la même là-bas. Dépensions-nous un milliard par an ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Elle était si peu la même que la Turquie nous a échappé et qu'elle a passé à l'ennemi!

M. MILAN. La Turquie, certes, mais la Turquie est et restera toujours la Turquie.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Il n'en est pas moins vrai que, si nous avons le port de Beyrouth, nous aurons là-bas quelque chose de solide; si nous tenons Alexandrette, nous aurons quelque chose de ferme et les débouchés de tout le pétrole et du pipe-line. Or cette question du pétrole va jouer dans les questions internationales un rôle énorme.

M. MILAN. J'en accepte l'augure.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Elle le joue dès maintenant, mais en cachette et d'une façon très souvent suspecte. Mais elle va passer ^{au} ~~un~~ premier rang des préoccupations de toutes les puissances.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il y a eu la conférence de San-Remo.

M. MILAN. Est-ce que tout le pétrole n'a pas été cédé à l'Angleterre?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. A San-Remo, on nous a accordé 25 p. cent, Par conséquent nous restons intéressés dans toutes les affaires internationales.

M. MILAN. Je croyais qu'il y avait d'autres stipulations.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. M. Bérenger est beaucoup plus au courant que moi sur ce point.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. L'accord d'Angora n'a-t-il pas porté un coup mortel aux accords de San Remo au point de vue du pétrole?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Pas du tout, heureusement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je ne le sais pas parce que je ne fais pas partie de la commission des affaires étrangères.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Soyez tranquille. J'ai posé la question dès la première heure. Les accords de San Remo n'ont pas été touchés et nous gardons notre droit à 25 p. cent.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. J'en prends acte.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Ce matin encore, j'ai reçu de l'ambassade d'Angleterre une note qui m'avertit qu'aucune concession n'a été encore accordée, mais que nos droits sont réservés pour le jour où il en serait donné une.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Nous gardons donc les avantages inclus dans les accords de San-Remo?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Intégralement dans la limite où les accords de San Remo ont joué: il restera la question du Caucase.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Elle est différente.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Pour l'Orient, pour Mossoul notamment, nos accords restent entiers. J'ai parlé

du pipe-line: je ne suis pas sûr que dans l'état actuel des choses, l'Angleterre continue à vouloir le faire passer le long du chemin de fer d'Alexandrette. A ce point de vue l'accord d'Angora n'améliore pas ~~xxx~~ la situation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. L'Angleterre a toujours voulu le faire passer par Caïfa. Nous avons réussi à obtenir qu'il passerait par le pipe-line français, ce qui donnerait des avantages à la France.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Parfaitement, mais il n'y a pas d'engagement. Il n'y a d'engagement que pour les 25 p. cent. J'ai peur que le voisinage de la frontière turque et la précarité de cette frontière, le fait aussi que le chemin de fer constitue la frontière ne déterminent l'Angleterre à penser ainsi: Si ce pays était sous le mandat français, je serais tranquille, mais comme je suis dans le voisinage de la Turquie, je suis moins tranquille. Elle peut faire passer le pipe-line ailleurs et comme elle possède la Mésopotamie, je ne sais pas si elle ne le fera pas passer par là.

Cependant comme le trajet serait beaucoup plus long, si nous lui donnons quelques avantages à Alexandrette, j'espère qu'elle viendra par Alexandrette.

Dans tous les cas les accords de San Remo subsistent. Les questions de pétrole prendront une grande importance, et à ce point de vue, il est bon de conserver nos droits.

Voilà ce que je voulais répondre à l'honorable M. MILAN.

M. MILAN. Il y a encore une question à laquelle vous ne m'avez pas répondu: la convention qui fixe notre

mandat mettait-elle ces dépenses exclusivement à la charge de la France, sans espoir de recouvrement?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous avons le droit de faire ce que nous voulons.

M. MILAN. Actuellement, nous avons dépensé ~~de~~ 3 milliards et demi à 4 milliards, peut-être plus. N'avons-nous aucun espoir de recouvrer cette somme? Et si nous avons quelque espoir, quelles mesures de garantie pensez-vous prendre pour nous assurer la restitution ou le remboursement de ces sommes dans l'avenir?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Dans l'état actuel des choses, je ne crois pas que nous puissions y songer.

Mais si la Syrie, Je ne voudrais pas le dire trop haut.....

M. MILAN. Nous sommes entre nous.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Le jour où la Syrie et le grand Liban - car il ne faut pas parler de ces deux régions comme de régions identiques - le jour où la Fédération syrienne sera venue à une plus grande prospérité, et elle y viendra certainement car ce pays est appelé à se développer assez rapidement, nous aurons le droit parce qu'en fait nous contrôlons les finances, de nous présenter comme créanciers et de chercher des ~~contributionnaires~~ combinaisons.

M. MILAN. Je vous demande dès maintenant des mesures pour l'avenir, si vous le pouvez.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous ne pouvons prendre une pareille mesure dès maintenant, mais nous avons pris celle de faire payer le plus vite possible toutes les

dépenses d'administration civile.

M. MILAN. Ce n'est pas du remboursement, c'est simplement du moins payé.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Evidemment, mais il faut commencer par payer moins avant de se faire rembourser. Il y a des étapes.

Le Haut Commissaire français demandera simplement que les dépenses du commissariat restent à la charge de la France pour qu'on ne puisse pas les discuter là-bas. Mais l'ensemble des dépenses civiles sera, le plus tôt possible, payé sur le budget local.

M. MILAN. Une dernière question. Je vous ai demandé votre avis au sujet du mandat. Pensez-vous que ces crédits seront demandés encore à la France pendant un nombre d'années indéterminé? Quand finirons-nous d'inscrire à notre budget les dépenses civiles et militaires? Les dépenses civiles viennent d'être supprimées, dites-vous, mais quand les dépenses militaires le seront-elles?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Un mandat peut être long.

M. MILAN. Cinq ou dix ans ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je n'en sais rien du tout. Le délai peut être long, comme il peut être court. Nous pouvons même avoir intérêt à le prolonger. Il peut y avoir intérêt à amener peu à peu les populations à former, non pas une colonie française, mais une sorte de dominion français, c'est-à-dire à se gouverner elles-mêmes, mais en restant attachées à la France par un lien indissoluble. Il ne

serait pas fâcheux pour la France qu'il y ait là-bas non pas une colonie française, mais un pays libre de tempérament et d'orientation français.

M. MILAN. Il faudrait mettre fin à ce qu'on raconte sur la Syrie, à savoir que nous entretenons des troupes et que nous dépensons 500 millions par an, uniquement pour les congrégations syriennes. Voilà ce qu'on dit. Il faudrait s'expliquer ouvertement devant le Parlement sur ce point !

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je ne vois pas le rapport...

M. MILAN. Nous dépensons de l'argent et des hommes, dit-on, uniquement pour les congrégations françaises en Syrie. Voilà pourquoi la République française dépense tant d'efforts!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est la première fois que je l'entends dire!

M. MILAN. Pas moi!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Les congrégations françaises rendent en Orient et en Syrie les plus grands services et elles ont toujours été subventionnées par les ministres les plus radicaux.

M. MILAN. Parfaitement, mais on ne dépensait pas 500 millions par an pour entretenir 80.000 hommes.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Elles ne l'ont jamais demandé. Ce n'est pas elles qui l'ont demandé.

Je vous assure qu'il n'y a pas eu la moindre manifestation à cet égard de la part des congrégations religieuses de Syrie.

M. MILAN. Pourquoi le général Gouraud est-il passé à Rome avant d'aller en Syrie ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Parce que c'est son chemin.

M. MILAN. Pourquoi a-t-il vu le Pape ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je ne le sais pas...

M. MILAN. Les journaux ont menti alors ?

Je n'attache pas beaucoup d'importance d'ailleurs à cette question. Vos explications me satisfont en ~~grand~~ grande partie.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Pour les congrégations je puis vous satisfaire davantage. Du moment que vous reconnaissez qu'elles doivent être subventionnées....

M. MILAN. Parfaitement, elles aident la France.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Elles ne demandent rien autre chose. Elles n'ont rien demandé pour elles-mêmes. Ce sont les Libanais qui ont demandé. Or, vous ne pouvez pas dire que les Maronites, ce sont des congrégations. Ce sont assurément des chrétiens qui nous ont appelés, mais ce ne sont pas des chrétiens français.

D'ailleurs, je dois rendre aux mahométans cette justice que l'endroit où le drapeau français à l'heure présente est le plus respecté, c'est Damas. C'est à Damas, depuis le départ de Fayçal, que l'ordre est le plus solidement

solidement établi et que la France est le mieux accueillie.
Le Général GOURAUD me le disait ces jours-ci.

M. MILAN. Je vous remercie de vos explications.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous ne sommes pas
si loin d'être complètement d'accord!

M. MILAN. Pas encore, mais j'espère qu'il en sera
ainsi à votre prochaine audition (Sourires).

M. LE PRESIDENT. Reste la question de l'indemnité
posée par M. Lebrun.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. M. Lebrun a exprimé
le désir de savoir comment a été attribuée au personnel
militaire de l'armée d'Orient l'indemnité de change.

M. LE PRESIDENT. Et maintenue.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. C'est l'indemnité ~~de~~
créée en 1919. Elle a eu pour but de compenser la perte au
change subie par les officiers et les hommes de troupe par
suite de la différence entre le franc et la livre égyptienne.
Au moment où la mesure a été prise, le cours était de
385 piastres égyptiennes pour 100 francs. Depuis, la livre
syrienne, qui est au pair du franc, a été substituée à la
livre égyptienne. Néanmoins l'indemnité au change a continué
à être perçue, parce que le général Gouraud est intervenu
à diverses reprises auprès du Gouvernement en faisant re-
marquer que l'augmentation du prix de la vie en Syrie jus-
tifierait son maintien.

L'indemnité de change primitive est donc devenue,
en réalité, une indemnité pour cherté de vie dont le général

GOURAUD demande le maintien ne serait-ce que pour tenir compte de ce fait que les militaires du Levant séparés de leur famille sont obligés de conserver dans la métropole des ménages à leur charge.

Nous sommes cependant, ainsi que vous le savez, en train de réaliser de ce fait une réduction très importante. Le Parlement, au budget de 1922, avait réduit les crédits du Levant de 10 millions pour diminutions de l'indemnité de change. A la suite d'un envoi sur place d'une mission de contrôle à laquelle M. Lebrun a fait allusion, le général GOURAUD a accepté une réduction totale de 115 millions, au lieu des 10 primitivement prévus. Et, contrairement à ce que pense l'honorable M. Lebrun et la commission des finances.....

M. LE PRESIDENT. Ce sont des renseignements qui n'ont jamais été donnés.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. l'indemnité n'a pas été supprimée à proprement parler pour les sous-officiers et les hommes de troupe alors qu'elle aurait été maintenu pour les officiers.

On a fait une distinction entre le personnel servant au-delà de la durée légale du service et le personnel du contingent. Pour les militaires du contingent, il a paru absolument inutile, d'accorder avec le général Gouraud, d'allouer une indemnité de cherté de vie puisqu'ils sont nourris à l'ordinaire et qu'ils n'ont pas de charges de famille. De ce fait on a réalisé une réduction de 9 millions environ. Pour les militaires de carrière, la réduction porte sur 6 millions.

Cette réduction proposée par le général Gouraud est forfaitaire. Elle a pour but de limiter le maximum de

l'indemnité de cherté de vie dans les conditions suivantes: Elle est réduite à 97 % au lieu de 113 % comme précédemment, ce qui représente une réduction d'environ 6 millions. Avec les 9 millions pour les militaires du contingent, cela fait 15 millions.

Le ministre de la guerre s'est rallié aux propositions du général Gouraud. Celles-ci se réalisent en ce moment. Mais, d'accord avec le contrôle, nous avons la ferme intention de réduire les dépenses encore au-dessous de ce chiffre. En effet, la commission de contrôle, à la suite de son voyage en Syrie - et M. de Lavit pourrait le confirmer - est d'avis qu'on pourrait arriver à une réduction de près de 20 millions. Je ne vous cache rien. Au lieu d'une réduction de 10 millions réclamée par le Parlement, nous en sommes à l'heure actuelle à 15 et la commission de contrôle estime qu'on peut aller à 20 millions. Nous nous engagerons à arriver à ce chiffre.

M. LEBRUN. Je n'ai rien à ajouter.

M. LE COLONEL STUHL. Je voudrais attirer l'attention de M. le Président du conseil sur le personnel de l'administration civile surtout sur la manière dont il a été recruté.

Un de nos collègues me demanda un jour si je pouvais lui donner des renseignements sur un sous-préfet renvoyé de Thionville pour des questions d'administration qui n'étaient pas claires et qui aurait été envoyé en Syrie. Il voulait intervenir au moment de la discussion du budget du Levant, mais je n'ai pu lui donner les renseignements demandés que je me suis procuré depuis.

Les faits étaient exacts. A peine renvoyé de l'administration préfectorale pour des raisons d'indélicatesse.

- il aurait touché de l'argent d'Allemands pour leur accorder des autorisations de séjour - il est envoyé en Syrie où il a un traitement considérable!

Au moment où l'administration civile va être payée par la Syrie elle-même, il est important de lui donner là-bas de bons administrateurs.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Les fonctionnaires comme celui que vous citez ont été renvoyés.

M. LE COLONEL STUHL. J'ai rencontré un jour un de mes camarades qui avait donné sa démission de l'armée pour se faire administrateur des colonies. Il voulait vivre, en effet, sur un pied de 80.000 frs par an et il n'avait pas un sou de capital. Il restait, m'a-t-il dit, neuf mois au Dahomey et revenait passer les trois derniers mois de l'année à Paris avec 20.000 frs d'économies qui lui permettaient de vivre sur un pied de 80.000 francs, selon son désir. Comme je lui demandais ce qu'on pouvait attendre du Dahomey, il me répondait: "Le Dahomey est fait pour des besogneux comme moi ou des officiers ambitieux!" Il faisait comme on dit, suer le burnous!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Il y a des abus. M. Jonnart les a signalés. On a frappé des fonctionnaires comme ceux que vous citez. Je reconnais que, parmi les choix qui avaient été faits, il y en avait de lamentables.

M. LE PRESIDENT. Si personne n'a plus de question à poser, je remercie M. le Président du conseil des explications si intéressantes qu'il a bien voulu fournir à la commission des finances et de l'attitude qu'il a prises hier devant le Sénat.

(M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, M. LE MINISTRE DE LA GUERRE & M. LE CONTROLEUR DE L'ARMEE SE RETIRENT.)

TROISIEME SEANCE DU

Samedi 8 avril 1922.

La séance est ouverte à 18 heures 45 minutes sous la Présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES-LACROIX. HENRY BERENGER. PAUL DOUMER.

RIBOT. JAUSSET. MILAN. SCHRAMECK. BIENVENU MARTIN

DE SELVES. PASQUET. JEANNENEY. LE COLONEL STUHL.

M. LE PRESIDENT.- Le Sénat vient de nous renvoyer les deux cahiers de crédits additionnels qu'il avait examinés ces jours-ci et que la Chambre a votés à nouveau en modifiant une cinquantaine de chiffres adoptés par la Haute-Assemblée. Il s'agit de savoir ce que nous allons faire : d'une part, M. Le Président de la Commission des Finances de la Chambre et M. le Président du conseil sont intervenus auprès de moi pour que je provoque une délibération immédiate de notre Commission sur les deux cahiers de crédits, de manière que l'accord puisse se faire ce soir même entre les deux Chambres ; un certain nombre de nos collègues du Sénat sont également disposés à tenir aujourd'hui une séance de nuit, Mais d'autre part nous avons des collègues qui ne veulent pas de séance de nuit. Dans ces conditions, nous pourrions peut-être nous réunir en Commission demain Dimanche et saisir le Sénat lundi de nos propositions concernant les deux cahiers de crédits.

M. PAUL DOUMER.- Tout dépend non seulement du nombre mais aussi de l'importance des modifications apportées par la Chambre aux crédits votés par le Sénat. Si ce nombre et cette importance ne sont pas trop grands, nous pourrions en terminer ce soir.

M. DAUSSET.- La Majorité du Sénat désire entrer en vacances aujourd'hui. D'ailleurs en ne retardant pas notre délibération

et en saisissant le Sénat de nos propositions dès ce soir, nous aurons plus de chances de faire prévaloir nos vues ici et à la Chambre.

M. DE SELVES.- Pourquoi la Commission^{ne} siégerait-elle pas demain dans la matinée et le Sénat dans l'après-midi ?

M. BIENVENU MARTIN.- Plus nous attendons, moins nous pourrions obtenir gain de cause pour nos propositions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL se déclare prêt à apporter à la Commission ses conclusions ce soir même, d'ici quelques heures.

M. JEANNENEY.- Eh bien ! retournons à la séance du Sénat et déclarons que nous ferons tout le possible pour les saisir ce soir, que cependant nous ne pourrions être prêts avant 22 ou 23 heures (Adhésion).

La Commission consultée décide de se réunir ce soir à 21 heures pour examiner les propositions de M. LE RAPPORTEUR GENERAL et de prier le Sénat de s'ajourner à 22 heures pour être saisi des rapports présentés au nom de la Commission.

La Séance est levée à 19 heures 5 minutes.

QUATRIEME SEANCE du
Samedi 8 avril 1922.

La Séance est ouverte à 21 heures 10 minutes sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES-LACROIX. HENRY BERENGER . PAUL DOUMER.
DAUSSET. SCHRAMECK. JEANNENEY & MILAN. LE COLONEL
STUHL. BIENVENU-MARTIN.

et en saisissant le Sénat de nos propositions dès ce soir, nous aurons plus de chances de faire prévaloir nos vues ici et à la Chambre.

M. DE SELVES.- Pourquoi la Commission^{ne} siégerait-elle pas demain dans la matinée et le Sénat dans l'après-midi ?

M. BIENVENU MARTIN.- Plus nous attendons, moins nous pourrions obtenir gain de cause pour nos propositions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL se déclare prêt à apporter à la Commission ses conclusions ce soir même, d'ici quelques heures.

M. JEANNENEY.- Eh bien ! retournons à la séance du Sénat et déclarons que nous ferons tout le possible pour les saisir ce soir, que cependant nous ne pourrions être prêts avant 22 ou 23 heures (Adhésion).

La Commission consultée décide de se réunir ce soir à 21 heures pour examiner les propositions de M. LE RAPPORTEUR GENERAL et de prier le Sénat de s'ajourner à 22 heures pour être saisi des rapports présentés au nom de la Commission.

La Séance est levée à 19 heures 5 minutes.

QUATRIEME SEANCE du
Samedi 8 avril 1922.

La Séance est ouverte à 21 heures 10 minutes sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES-LACROIX. HENRY BERENGER . PAUL DOUMER.
DAUSSET. SCHRAMECK. JEANNENEY & MILAN. LE COLONEL
STUHL. BIENVENU-MARTIN.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne successivement lecture de deux rapports, le premier sur le projet de loi portant, au titre du budget ordinaire, du budget extraordinaire et du budget spécial des dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution des Traités de paix : 1° - régularisation des crédits ouverts par décret sur l'exercice 1921 ; 2° - ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1921 ; le second, sur le projet de loi portant : 1° - ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1921, au titre du budget ordinaire et du budget extraordinaire ; 2° - ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1921, au titre du budget spécial des dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution des traités de paix.

La Commission adopte les propositions de M. LE RAPPORTEUR GENERAL concernant tant les articles que les chiffres contenus dans les deux projets, sauf sur les points suivants qui donnent lieu à débat :

1° - Crédit de 4.500.000. Frs voté par la Chambre au chapitre 9 (Entretien des détenus de la 2ème section services pénitentiaires) du budget du Ministère de la Justice. - M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de ramener ce crédit à 3.500.000 Fr., chiffre antérieur du Sénat. - MM. SCHRAMECK ET BIENVENU - MARTIN demandent à la commission de voter le chiffre de la Chambre, le nombre exact des journées d'entretien des détenus n'ayant pas pu être connu d'avance, au moment de la préparation du budget de 1921. - Le chiffre de la Chambre est adopté par la Commission.

2° - Crédits de 200.000 Frs et de 21.000 Fr. votés par la Chambre aux chapitres 11 (Chauffage, éclairage et force motrice) et 12 (Frais de livraisons dans Paris) du budget annexe de l'Imprimerie nationale. - M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de rejeter à nouveau ces crédits, que le Sénat avait précédemment refusé d'adopter. - Sur la demande de M. PAUL DOUMER les crédits sont adoptés.

par la Commission, par 4 voix contre 3 sur 7 votants.

Les deux projets de loi sont adoptés. Les deux rapports de M. LE RAPPORTEUR GENERAL sont approuvés.

La séance est levée à 21 heures 50 minutes.

Le Président
de la Commission des Finances :

